

Compte Rendu de l'audition

Nathalie Dehan est Conseillère municipale à **Vénissieux**, déléguée à la « Gestion de l'animal en ville », et Conseillère métropolitaine à la **Métropole de Lyon** avec une mission sur la Condition Animale. Son engagement politique en faveur des animaux remonte à 2011, et en 2019, elle a accepté d'être tête de liste pour un groupe de la Métropole de Lyon, avec un objectif : celui de faire avancer la pensée politique sur la prise en considération de l'animal en ville. Madame Dehan a choisi de maintenir son **autonomie** et sa capacité d'action en n'étant affiliée à aucune formation politique nationale.

L'action politique : Implanter la Délégation condition animale

L'objectif premier de Madame Dehan est de créer une **Délégation condition animale** dans chacune des 58 communes de la Métropole de Lyon. Pour que la délégation soit efficace et durable, elle doit être incarnée par un **duo élu/administratif**. Le pouvoir de créer une telle délégation revient au maire ou au président de la métropole. La question animale ne doit pas être diluée dans d'autres services comme l'hygiène ou la biodiversité, mais doit être centrée sur l'animal lui-même.

L'élue, grâce à l'engagement des collectivités et des autres élus, a vu la création de cette délégation à la Métropole de Lyon, à la ville de Lyon, et à Vénissieux (en juillet 2022). Sept mairies sur neuf des arrondissements de Lyon ont accepté de créer une délégation animale, ainsi qu'une commune de l'opposition. Malgré ces avancées, la création de telles délégations est un processus lent qui demande une nouvelle culture politique et administrative. À l'échelle nationale, la condition animale est considérée comme une idée révolutionnaire en politique, mais le nombre de délégations est passé d'environ 20 en 2020 à 200 aujourd'hui en France, sur 34 874 communes.

Réalisations concrètes et outils déployés

L'une des premières mesures concrètes, issue de son rapport sur l'état des lieux et les recommandations pour la condition animale (cf. le « Rapport Dehan »), a été l'adoption d'un dispositif de soutien aux communes pour la **stérilisation et l'identification des chats errants**. À ce titre, la Métropole de Lyon a débloqué une enveloppe de **50 000 euros** pour ses 58 communes. Ce dispositif, basé sur l'approche « *Trap-Neuter-Return* » (Trapper, stériliser et identifier puis relâcher) vise à aider les petites communes et nécessite que les mairies conventionnent avec la Métropole pour justifier les stérilisations.

Madame Dehan est également parvenue à faire voter un **vœu à l'unanimité** à Vénissieux demandant la création d'un **ministère de la condition animale** ou d'un secrétariat ou d'une mission interministérielle. Ses autres requêtes incluaient une attention particulière pour les **animaux domestiques**, ciblant notamment la problématique de l'**abandon** et le **bien-être animal** (stérilisation, soins, chatipis – c'est-à-dire petite cabane en bois issue d'un projet en partenariat avec une association de protection animale –, vaccins...), ainsi que l'exigence d'un **audit national sur les abattoirs**. Pour rappel, un vœu est un outil utilisé par les conseils municipaux pour affirmer leur positionnement global sur des sujets nationaux, même s'ils n'ont pas de compétence directe. Le vœu évoque aussi « la création éventuelle d'une **personnalité juridique de la personne non-humaine** ».

Au niveau éducatif, Madame Dehan met en œuvre, par exemple, le programme national **PECCRAM** (*Programme d'Éducation à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsures*) afin d'enseigner aux enfants le respect de l'animal et la reconnaissance du langage canin.

L'idée de travailler sur un **animal totem** pour le blason de Vénissieux fait son chemin. Le choix de cet animal (tel que le papillon, l'écureuil, le cheval) sera l'occasion de déconstruire les idées reçues et de transmettre des messages de bienveillance et d'individualisation des animaux.

Perspectives et philosophie d'action

L'idée centrale de Madame Dehan repose sur la nécessité de voir l'animal comme un **individu** plutôt que comme une espèce ou un simple élément de la biodiversité. Elle explique que l'administration est à l'aise avec les concepts de biodiversité, trames bleues ou vertes, mais est déroutée lorsque l'animal est vu comme un individu.

Madame Dehan articule sa politique pour les animaux autour de trois axes principaux:

1. **Lutter contre tout ce qui génère de la souffrance animale.**
2. **L'éducation, l'information et l'acculturation** pour une meilleure connaissance de l'animal
3. **L'invention de formes nouvelles de cohabitation.**

Elle souligne que la question animale est intrinsèquement liée à toutes les autres questions sociétales (sécurité, éducation, finance...). Elle considère que son premier mandat (2020-2026) a été un « mandat pour souffrir » en raison des difficultés à implanter des idées nouvelles et d'une certaine résistance que subissent ceux qui s'engagent sur ce thème, mais elle espère que le prochain sera un « **mandat pour bâtir** ». Elle insiste sur la nécessité de **dialoguer avec tous** les acteurs, y compris l'opposition et les chasseurs. Elle incite à faire confiance au mot de Victor Hugo « **Rien n'arrête une idée dont l'heure est venue** ». Madame Dehan prône ainsi une stratégie de **rassemblement**. Elle a d'ailleurs interpellé le Sénat pour **transmettre l'expérience des délégations animales aux élus nationaux et créer un dialogue avec l'Association des Maires de France**. Elle a également demandé des **Assises de la Condition Animale** au niveau métropolitain, qu'elle compte mettre en place lors du prochain mandat si elle est réélue.

En définitive, l'engagement politique de Madame Dehan est un appel à la persévérance et à la rationalité. Elle souligne un dernier point essentiel : la nécessité de se soucier de la **santé physique et mentale** de ceux qui s'engagent sur ce chemin exigeant, reconnaissant que l'implantation d'une cause qui révolutionne les habitudes demande du temps, de la patience, et une détermination sans faille.